

## Regard sur l'année à venir

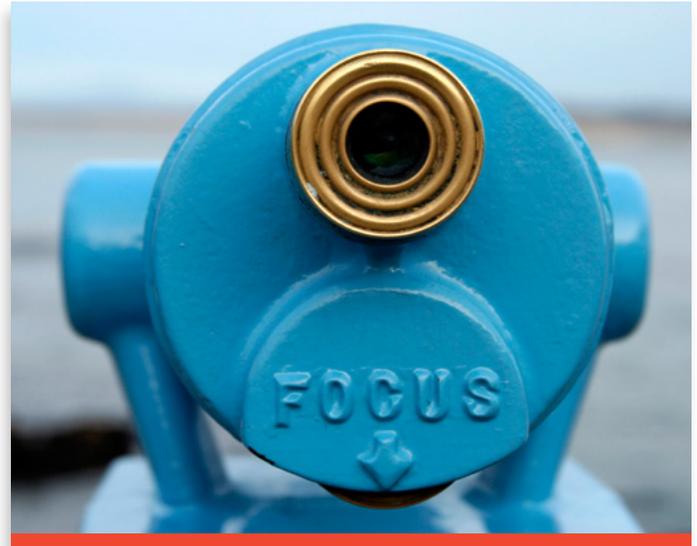
### Quelques mots de la D<sup>re</sup> Helena Jaczek, ministre des Services sociaux et communautaires

Le printemps est enfin arrivé, et avec lui, l'anticipation et le renouvellement qui découlent d'un nouvel exercice budgétaire à Queen's Park. Dans l'ensemble du gouvernement, les ministères se préparent à donner suite aux priorités du gouvernement pour ce nouvel exercice.

Dans le cas des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, l'exercice 2014-2015 a été une année historique pour notre plan de réorganisation. Avec l'aide de nos partenaires communautaires, nous avons lancé notre stratégie d'investissement de trois ans de 810 millions de dollars. D'ici l'exercice 2017, l'engagement financier du gouvernement de l'Ontario à l'égard des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle sera de plus de deux milliards de dollars par année.

Notre stratégie d'investissement nous a permis de mettre un accent très important sur les aspects suivants :

- un nouveau financement direct pour les personnes et les familles;



- de nouveaux soutiens en établissement pour le plus grand nombre possible de personnes;
- une collaboration avec les employeurs et le personnel du secteur afin d'élaborer une approche permettant d'appuyer le personnel de première ligne.

Mais, sans doute tout aussi emballant que ces réalisations, ce sont les discussions sur le changement que j'ai vues se dérouler partout dans notre secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les gens parlent de services centrés sur la personne, de plus de soutien dans la collectivité, de l'habilitation et de l'emploi concurrentiel pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. C'est tout simplement fantastique.

(suite p2)

Comme nous continuons à faire des progrès à l'égard de notre plan de réorganisation, j'entrevois le travail important qui sera réalisé au cours des prochains mois.

Tout d'abord, le ministère lance un projet visant à aider un plus grand nombre de personnes à planifier leur avenir et les principales transitions de leur vie à l'aide d'un processus de planification axé sur la personne avec des facilitatrices et facilitateurs indépendants. **La facilitation indépendante et la planification axée sur la personne** peuvent procurer un plus grand choix aux personnes et les aider à atteindre leurs objectifs. Je pense que vous en apprendrez bientôt davantage à ce sujet dans les pages de Point de mire.

Le **Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle** a commencé à examiner les propositions qu'il a reçues concernant des solutions de logement novatrices pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. J'ai rencontré les membres du groupe de travail le mois dernier et je sais qu'ils sont tout aussi désireux que moi de lancer quelques magnifiques nouveaux projets de logements.

Toujours dans le domaine du logement, nous travaillerons avec les organismes plus tard ce printemps afin d'élaborer **un plan pluriannuel de soutiens en établissement** qui seront financés

par la stratégie d'investissement. Cela aidera les organismes à mieux planifier et à répondre aux besoins de leurs collectivités en matière de soutien, et permettra aux collectivités locales d'élaborer des possibilités de logement créatives qui répondent mieux aux besoins des personnes nécessitant des services en établissement.

Enfin, j'espère être en mesure de parcourir la province afin d'en savoir plus sur les 38 projets que nous finançons dans le cadre du Fonds pour l'emploi des personnes ayant une déficience intellectuelle et la modernisation des services. Je souhaite en particulier en savoir davantage sur les nombreux projets de promotion de l'emploi concurrentiel pour les particuliers.

C'est une période emballante pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Je suis honorée de continuer à travailler avec vous afin de bâtir un système plus solide de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et de créer un Ontario plus inclusif.

## Les faits au sujet du POSPH et le travail



Le POSPH a aidé Carl Dalrymple à trouver un emploi correspondant à ses compétences. Carl adore son travail et son employeur juge son travail important. [Voyez l'histoire de Carl sur YouTube.](#)

Certaines personnes croient que vous ne pouvez travailler si vous recevez un soutien du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), ou que vous perdrez vos prestations de santé si vous commencez à travailler. C'est faux. En fait, vous aurez toujours plus d'argent tout en travaillant que si vous receviez uniquement le soutien du revenu du POSPH, et vous pouvez conserver vos prestations de santé.

### **Voici les réponses aux questions les plus fréquentes concernant le POSPH et le travail.**

#### **Puis-je travailler et continuer de recevoir le soutien du revenu du POSPH?**

Oui! Vous pouvez travailler pendant que vous recevez de l'aide financière du POSPH. Et vous aurez toujours plus d'argent tout en travaillant que si vous receviez uniquement le soutien du revenu du POSPH.

Si vous êtes bénéficiaire du POSPH et que vous souhaitez travailler, nous pouvons vous aider avec les coûts liés à la préparation à l'emploi, à la recherche d'un emploi et au commencement d'un emploi.

#### **Est-ce utile de travailler pendant que je suis bénéficiaire du POSPH?**

Absolument! Occuper un emploi peut être la prochaine étape vers une vie meilleure. Non seulement cela signifiera plus d'argent pour vous, mais un emploi peut aussi :

- contribuer à améliorer votre santé et votre bien-être;
- vous aider à renforcer vos compétences et votre confiance;
- vous procurer une plus grande autonomie.

Avoir un emploi est aussi un excellent moyen d'élargir votre réseau et de participer à la vie communautaire, ce qui peut contribuer à améliorer votre qualité de vie générale.

#### **Comment puis-je me retrouver avec plus d'argent en travaillant?**

Les personnes qui travaillent pendant qu'elles reçoivent des prestations du POSPH sont toujours dans une meilleure situation financière que les personnes qui ne travaillent pas.

Voici comment cela fonctionne :

- vous - et chaque adulte de votre famille - pouvez gagner jusqu'à 200 \$ par mois, sans que cela modifie votre soutien du revenu du POSPH ;
- chaque dollar au-delà de 200 \$ réduit votre soutien du revenu du POSPH de seulement 50 cents.

**(suite p4)**

Vous pouvez garder une proportion encore plus grande de votre soutien du revenu si vous avez besoin d'accessoires liés à votre handicap, comme de l'équipement spécialisé, pour effectuer votre travail.

### Vais-je perdre mes prestations de santé si je travaille?

Non. Tant que vous recevez un soutien du revenu du POSPH, vous continuerez à bénéficier des prestations de santé, des soins dentaires et des soins de la vue, même si vous travaillez. Et si vous laissez le POSPH pour occuper un emploi rémunéré, vous pouvez conserver ces prestations si vous ne les obtenez pas de votre employeur.

### Que faire si je gagne un salaire suffisant pour quitter le POSPH, mais que mon emploi ne fonctionne pas?

Si vous perdez votre emploi, cessez de travailler ou si vos gains diminuent, vous pourrez revenir rapidement et facilement au POSPH afin de recevoir une aide financière, dans la mesure où vous remplissez certaines conditions.

### Qu'est-ce que le soutien de l'emploi du POSPH?

Le soutien de l'emploi du POSPH peut vous aider à vous préparer à travailler, à trouver un emploi et à conserver un emploi, même si vous n'avez jamais travaillé auparavant ou si vous avez été sans emploi pendant un certain temps. Il n'est pas nécessaire de recevoir un soutien du revenu du POSPH pour obtenir de l'aide en matière d'emploi.

Commencez par discuter avec une ou un chargé(e) de cas à votre bureau local du POSPH. Cette personne vous aidera à choisir un fournisseur de services dans votre collectivité. Ce fournisseur de services devra s'assurer que vous êtes prêt à travailler. Lorsque vous êtes prêt, il vous aidera à trouver un emploi qui correspond à vos compétences, et il pourra vous aider à réussir dans votre emploi.

Pierre, un bénéficiaire célibataire du POSPH, ne travaillait pas et recevait 1 098 \$ par mois en soutien du revenu du POSPH. Puis il a trouvé un emploi. Son salaire net était de 950 \$.

Ce mois-ci, il reçoit 950 \$ de son travail et 723 \$ du POSPH, soit un total de 1 673 \$.

Cela représente une augmentation d'environ 50 % de son revenu mensuel.

### Pour obtenir plus de renseignements :

Parlez à votre chargé(e) de cas, communiquez avec votre bureau local du POSPH ou consultez le site Web du ministère : [ontario.ca/aidesociale](http://ontario.ca/aidesociale)



## Le Groupe de travail sur le logement a reçu 80 propositions

Maintenant que son appel de propositions est terminé, le Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle est sur le point d'entreprendre un travail difficile.

Le groupe de travail a été ravi de recevoir 80 propositions concernant des solutions novatrices en matière de logement pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Au cours des prochaines semaines, les membres du groupe de travail et des experts externes analyseront toutes les propositions et ils recommanderont les meilleurs projets au ministère

des Services sociaux et communautaires. Au début de l'été, le ministère prendra les décisions définitives concernant les projets qui seront financés.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'appel de propositions du groupe de travail, veuillez consulter le [dernier numéro de Point de mire](#). Vous pouvez également communiquer avec les membres du groupe de travail et participer à la conversation sur la [page Facebook](#) du groupe de travail.



La D<sup>re</sup> Helena Jaczek (quatrième de la droite), ministre des Services sociaux et communautaires, avec les membres du Groupe de travail sur le logement. La ministre Jaczek a rendu visite au groupe de travail lors de sa réunion du mois d'avril à Toronto.

Ministère des Services sociaux et communautaires  
Direction des politiques en matière de soutien communautaire

Tél. : 416 327-4954 ▪ Téléc. : 416 325-5554 ▪ Tél. sans frais : 1 866 340-8881 ▪ Téléc. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : [DStransformation.css@ontario.ca](mailto:DStransformation.css@ontario.ca) • Ce bulletin est aussi offert en ligne à [ontario.ca/communautaires](http://ontario.ca/communautaires)

 [twitter.com/ONAideSociale](https://twitter.com/ONAideSociale)

 [facebook.com/OntarioServicesSociaux](https://facebook.com/OntarioServicesSociaux)

 Nos vidéos : [ontario.ca/b87k](http://ontario.ca/b87k)